



BILATÉRALE AVEC LE DGAP

**FO JUSTICE EXIGE DES MESURES
CONCRÈTES, APPLICABLES ET RAPIDES !**

COMPTE RENDU :

Le 14 avril, une délégation **FO Justice** a été reçue en audience bilatérale par le DGAP. Cette réunion a permis d'aborder plusieurs dossiers structurants pour les Personnels et les établissements.

► Le DGAP nous a présenté son plan face à nos priorités :

1. La lutte contre la surpopulation carcérale

Il a évoqué la nécessité de développer les aménagements de peine, en mobilisant les DISP et les Chefs d'Établissements, pour qu'ils alertent les magistrats afin d'établir un plan visant à faire baisser la pression dans nos établissements.

Le DGAP a également rappelé que plusieurs milliers de bracelets électroniques restent inutilisés, ce qui est une hérésie en l'état actuel de la densité carcérale.

En somme, il n'y a rien de nouveau, **FO Justice** dénonce cette situation et sollicite ces mesures depuis des mois. Nous prenons acte de cette volonté affichée, mais rappelons que la DGAP n'a pas la main et que les magistrats sont les seuls décisionnaires des entrées et sorties de détention et que, comme le clament haut et fort les syndicats corporatistes des Magistrats USM et SM, la gestion des flux n'est pas leur problème.

Ceux qui ont dénoncé le protocole d'accord d'INCARVILLE ne se préoccupent guère des conditions de travail et de l'insécurité dans laquelle ils mettent tout le petit personnel de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire.

Forts de leur alliance ou plutôt de leur emprise sur l'UNSA-Justice et la CGT, qui leur sont désormais soumis, ils n'aménagent toujours pas et incarcèrent à tout va, sous l'œil bienveillant de leurs alliés qui n'ont d'autre choix que donner leur bénédiction, pétrifiés à l'idée de perdre leur soutien lors des prochaines élections professionnelles.

Seule la mise en place rapide de l'article 7 de la loi SURE, négocié par notre seule organisation syndicale avec le ministre de la Justice, et qui, dans la loi, instaure l'interdiction des matelas au sol et un système de régulation carcérale, permettra d'endiguer et maîtriser la surpopulation carcérale.

C'est un changement radical de paradigme, une mesure historique qui a toujours été combattue par les mêmes : Ufap-Unsa justice/USM et CGT/SM, ces derniers ayant même refusé de voter en faveur de ce texte lors du CSA-M du 16 février 2026.

Parallèlement, **FO Justice** dénonce une situation paradoxale : la population pénale ne cesse d'augmenter, les extractions judiciaires également, et certaines DISP parviennent encore à réduire leur taux d'IDF au prix d'un épuisement professionnel et de la mise en danger des personnels.

FO Justice le clame : il faut enfin assumer le fait d'augmenter les taux d'Impossibilités De Faire (IDF). Certains DI doivent cesser de vouloir jouer les bons élèves, affichant le taux d'IDF le plus faible. Cette course à la gloriole se fait directement sur le dos et la santé de leurs agents. **FO Justice ne peut l'accepter !**



2. La finalisation du déploiement de la réforme statutaire

Concernant la réforme statutaire des Personnels de Surveillance, le DGAP dit vouloir faire de son déploiement une priorité, eu égard aux attentes légitimes du terrain.

FO Justice dénonce et déplore effectivement un retard considérable, lourd de conséquences pour les carrières des Collègues.

Un calendrier a donc été annoncé, avec une finalisation des dispositifs RAEP et TA 2026 avant septembre. Le lancement de la campagne 2027 sera fait dès 2026 pour l'ensemble des TA et RAEP. Enfin, est attendue une publication des résultats pour les RAEP et TA Major encadrement avant le 1er décembre 2026.

FO Justice rappelle l'importance du respect strict de ces échéances. Cette réforme historique, fruit du travail de **FO Justice**, doit apporter à des milliers de Collègues la reconnaissance qui leur est due, elle ne peut être retardée plus longtemps du fait de l'incapacité de la DGAP à la mettre en œuvre.

► **FO Justice a également fait part d'une autre priorité essentielle : LA SÉCURITÉ !**

Plusieurs dossiers en matière de sécurité ont été abordés :

- Une note relative aux moyens de contrainte est finalisée et doit permettre une évolution assouplie des conditions d'utilisation des entraves.
- La note sur le port du gilet pare-lames / pare-balles sera enfin assouplie avec une dispense pour les moniteurs de sport, les agents en postes protégés non armés, et ceux affectés en CSL, QSL, quartiers Respecto et inSERRE.

FO Justice se félicite de retrouver enfin un peu de cohérence dans l'application de cette note, héritage funeste d'un ancien DAP et de ses complices de l'époque.

- Le déploiement des bombes incapacitantes **en dotation individuelle** est confirmé, avec **port obligatoire et stockage dans les casiers** de chaque agent.
- Le déploiement des PIE et des caméras-piétons doit débuter sur des sites pilotes, avec une interconnexion des équipements, en cours de développement.
- Le rapport relatif aux ERIS est finalisé et doit être prochainement diffusé.

FO Justice sera vigilant quant aux suites données à l'ensemble de ces dossiers, lesquels sont issus des revendications portées et obtenues **par notre seul syndicat !**

FO Justice sera particulièrement attentif aux conditions concrètes de mise en œuvre de ces dispositifs, notamment en matière d'équipement, de formation et d'application uniforme sur l'ensemble du territoire.

FO JUSTICE LE RÉAFFIRME : IL Y A URGENCE À AGIR !

LES DÉTENTIONS EXPLOSENT ! LES PERSONNELS SONT ÉPUISÉS, ILS SONT EN DANGER !

FO JUSTICE DIT STOP !!!

Çà et là, les agents se mobilisent à l'initiative de notre Organisation pour dénoncer des situations devenues intenable

(Lille, Lyon, Toulouse, Reims, Villepinte, Avignon, Béziers...)

FAUT-IL ENCORE DURCIR LE TON ET MONTER D'UN CRAN ?

FO Justice – le 16 Avril 2026

